



Mairie de MILIZAC

Ti-Kêr MILIZAG

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2011

(*article L. 2121-21 du C.G.C.T.*)

Le trois octobre deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Milizac, convoqué dans les formes prescrites par le Code Général des Collectivités Locales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François GUIAVARCH, Maire.

Etaient présents : MM. et Mmes François GUIAVARCH, Bernard OMNES, Marie GOGÉ, Yvonne LE BERRE, Jean-Michel LE BIHAN, Andrea SAVARY, adjoints au Maire, Hubert COMACLE, Xavier DOYELLE, Gwen DESPLANCHE, Ghislaine GUENNEGUEZ, Jacqueline GILLET-GAGNON, Daniel LE GUEN, Béatrice L'HOSTIS, Joseph LE JEUNE, Monique MOULIN, Véronique PROVOST, Christine QUEAU-MORENO, Eric QUILLÉVERE, Didier QUINIOU, Morgan RAGUENES, Yvon SIMON, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Bernard QUILLÉVERE, représenté par François GUIAVARCH
Nathalie LE CALVE, représenté par Gwen DESPLANCHE

Secrétaire de séance : Joseph LE JEUNE

En ouverture de séance, à l'occasion de l'adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal du 20 juin 2011, Y. SIMON interpelle M. le Maire sur la représentation de la commune à la CCPI. Puis, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Y. SIMON fait alors part de son choix de se retirer du groupe majoritaire aux motifs :

- *qu'il ne peut librement évoquer des affaires diverses en Conseil Municipal ;*
- *qu'il y a un manque de réunion d'informations des riverains (cf réalisation d'une aire multisports) ;*
- *que des documents auraient disparu du casier/courrier des élus (...).*

M. le Maire prend acte de cette scission. Puis, il répond:

- *que chaque conseiller, suivant la règle que nous nous sommes fixés, peut proposer de soumettre une affaire diverse jusqu'au jour même du Conseil, à 10H. Ce qui permet alors à M. le Maire de rassembler les éléments nécessaires à une réponse le soir même ou ultérieurement;*
- *que lors de la rencontre avec les habitants du lotissement de Kervalan, Bernard OMNES a présenté devant environ 65 personnes le projet d'aire multisports, c'est-à-dire devant un public bien plus important que celui que nous avons généralement lors des réunions publiques ...;*

Centre Ar Stivell
29290 MILIZAC

Kreizenn Ar Stivell
29290 MILIZAC

☎ : 02 98 07 90 31
☎ : 02 98 07 97 29
✉ : mairie@milizac.fr
<http://www.milizac.fr>

11.10.03.01 PERIMETRES DE PROTECTION DES FORAGES (P.P.F.) EN EAU – ACQUISITIONS FONCIERES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les efforts, depuis une décennie, pour garantir aux générations futures des ressources suffisantes en eau devraient bientôt être récompensés.

En effet, la démarche de concertation nous permet d'entrevoir désormais une issue favorable pour toutes les parties concernées: les agriculteurs milizacois, la Chambre d'agriculture, la SBAFER, le Conseil Général, la CCPI et bien entendu la Commune.

Ainsi, réunis au sein d'une cellule foncière depuis février 2011, ces acteurs travaillent ensemble à une répartition concertée des terres, principalement celles de l'exploitation L'HOSTIS.

Cette répartition respectera à la fois les intérêts publics (périmètres de protection, ZA de Kerhuel et aménagement de la RD67) et l'activité agricole à Milizac puisqu'elle donnera lieu à une réorganisation foncière (échanges de terres favorisant le regroupement des parcelles autour des exploitations).

Dans ce cadre, suivant un protocole d'accord signé devant notaire le 9 mai, l'essentiel de la zone sensible du périmètre de protection du forage de Langoadec va pouvoir devenir prochainement propriété communale (*voir tableau des acquisitions ci-joint*) dans les conditions suivantes:

- terres de Langoadec: 107 172 €;
- bâtiment de Langoadec: 191 000 €;
- total acquisition L'HOSTIS: 298 172 € (+frais notariés).

Rappelons que le 21 mars 2011, lors du vote du budget de l'eau, 426 339,93 € avaient été inscrits à l'opération "*Périmètres de protection des ressources en eau*", le coût des acquisitions foncières et immobilières ayant été estimées à 312 200 € (+frais notariés estimés à 21 854 €).

Les négociations pour les terres situées dans le périmètre de Pont Cléau vont se poursuivre. Le Conseil Municipal devrait être amené à se prononcer à ce sujet dans les prochains mois.

Vous trouverez ci-joint un plan de financement prévisionnel permettant d'avoir une vision d'ensemble de cette opération au plan financier (*cf plan de financement prévisionnel ci-joint*).

Parallèlement à ces discussions foncières, l'enquête publique devrait avoir lieu cet automne avec pour objectif l'obtention de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique des périmètres en début d'année prochaine (*cf planning prévisionnel ci-joint*).

Vu les avis des Domaines en date du 25 février 2011 relatifs aux terres et au corps de ferme de Langoadec, compte tenu de l'intérêt communal lié à la protection des ressources en eau de Milizac, il vous sera proposé:

- d'acquérir les terres et les bâtiments de l'exploitation L'HOSTIS pour un total de 298 172 € (+frais notariés);
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents relatifs à cette acquisition auprès de l'étude de Me MEUDIC à St Renan;
- de poursuivre les discussions foncières afin de parvenir à un accord sur les terres situées dans le périmètre de Pont Cléau.

A la demande d'un conseiller, M. le Maire apporte des précisions sur le devenir des bâtiments de Langoadec.

11.10.03.02 RAPPORT 2010 SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes des articles L.2224-5 et D.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire de présenter au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, ainsi qu'un rapport sur le service public municipal de l'assainissement (voir documents ci-joints).

1) Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau – année 2010

La production d'eau potable

Pour sa production d'eau potable, la Commune de Milizac utilise un forage et un captage situés à Pont Cléau. En 2010, la commune a produit 119 299 m³ d'eau.

La distribution d'eau potable

Le service compte désormais 1301 abonnés (sur une population de 3013 habitants -base INSEE 2010).

Du fait de sa production limitée, la commune de MILIZAC doit importer de l'eau. Ce complément de ressources arrive de Kernilis par l'intermédiaire du Syndicat du Bas Léon. Cet apport extérieur représente 20 % du volume distribué.

Le mélange des ressources s'effectue au château d'eau (réservoir de 330 m³). Les réservoirs situés à Pont Cléau (100 m³) et au château d'eau (330 m³) permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité, en cas d'accident, sur les conduites ou la station de refoulement.

Il est à noter que la capacité de stockage de ces réservoirs ne couvre pas la consommation d'une journée. En cas d'arrêt de la station de Pont Cléau, il serait nécessaire de recourir à l'approvisionnement par l'usine de Kernilis.

La qualité de l'eau distribuée à la population

Les résultats des analyses communiquées par l'Agence Régionale de Santé ont montré la conformité de la qualité de l'eau distribuée à Milizac.

La facture d'eau

Pour 120 m³, le montant de la consommation d'une famille habitant en maison au bourg serait de :

Abonnement	57.83 €
Consommation	112,44 €
Redevance pollution	37,20 €
TOTAL	207,47 €

2) Le rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement – année 2010

En 2010, le service comptait 696 abonnés confirmant l'augmentation progressive des ménages desservis par l'assainissement collectif:

Année 2008	587
Année 2009	639
Année 2010	696

La mise en service de la nouvelle station d'épuration a permis d'obtenir une nette amélioration de l'épuration des eaux usées, notamment en ce qui concerne les teneurs en azote et en phosphore (- 87 %) et en nitrate (- 50 %).

La Commune a mis en place un système d'auto-surveillance, en complément des contrôles réglementaires, afin de maintenir ces résultats.

La facture d'assainissement

Pour 120 m³, la facture d'assainissement d'une famille habitant en maison au bourg sera de :

Abonnement	63.06 €
Consommation	104,64 €
Redevance pollution	22,80 €
TOTAL	190,50 €

Après en avoir délibéré, il vous sera proposé d'adopter les rapports 2010 ci-joints sur l'eau et l'assainissement.

M. le Maire informe que le niveau d'eau à Pont Cléau est plus bas actuellement qu'en 2003, ce qui nous contraint à nous approvisionner auprès de Kernilis à hauteur de 20 m³/heure contre 10m³/heure auparavant. Il rappelle également que l'arrêté préfectoral du 26 septembre dernier limite les usages de l'eau dans le département.

Il est indiqué qu'il manquerait une ligne de consommations dans le rapport sur l'eau et l'assainissement. Le montant des recettes de vente d'eau domestique serait à corriger au vu du compte administratif.

Le rapport est adopté à l'unanimité (abstention de Joseph LE JEUNE).

11.10.03.03 FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – TARIFS 2012

Les tarifs pour l'année 2011 étaient identiques aux tarifs 2009 et 2010, à l'exception de la redevance de pollution domestique dont le taux est fixé par l'Agence de l'eau.

En 2012, la mise en place des périmètres de protection des forages aura une incidence financière sur notre budget de l'eau, comme le montre l'estimation des dépenses et le plan de financement de cette opération.

Aussi, vu l'avis de la commission environnement et de la commission des finances, il pourrait vous être proposé une revalorisation de 3 % des tarifs de la consommation de l'eau, tandis que les autres tarifs de l'eau et de l'assainissement seraient maintenus:

	2011	2012
SERVICE DE L'EAU		
Taxe de raccordement : accès au service, fourniture et pose du compteur Les travaux de branchement (hors extension éventuelle du réseau) sont facturés en sus	226.38 €	226,38
Remplacement de compteur (à la suite de dégradations, gel, accident, etc....)	144.97 €	144,97
Abonnement annuel		
Diamètre du branchement < 25 mm	57,83 €	57,83
Diamètre du branchement ≥25 mm et <30 mm	173.50 €	173,50
Diamètre du branchement ≥30 mm	231.23 €	231,23
Consommation annuelle : le m ³		
- de 0 à 200 m ³	0,937€	0,965
- de 201 à 800 m ³	0,621€	0,640
- au delà de 800 m ³	0,567€	0,584
ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
Taxe de raccordement : accès au service Les travaux de branchement (hors extension éventuelle du réseau) sont facturés en sus	2 207.13 €	2 207.13 €
Abonnement annuel	63.06 €	63.06 €
Consommation annuelle : le m ³	0,872 €	0.872 €

Il est rappelé que le maintien des tarifs d'abonnement constitue une mesure d'ordre sociale visant à protéger les ménages qui ne consomment que très peu d'eau. Adoption à l'unanimité.

11.10.03.04 ENFANCE & JEUNESSE- RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES - CREATION D'UN ACCUEIL RELAIS PARENTS ENFANTS

Lors de réunions de travail sur le contrat enfance jeunesse, Milizac, Lanrivoaré, Guipronvel, Plouguin, la CAF et Familles Rurales ont évoqués l'émergence d'un nouveau besoin rencontré par certains jeunes parents:

- Rompre l'isolement des parents qui, surtout avant l'âge de scolarisation de leur enfant, ne côtoient personne de leur commune;
- Les accompagner dans l'apprentissage de la parentalité et leur permettre de partager leurs expériences;
- Socialiser les enfants, les préparer à l'école et aider à la séparation enfant/parents en douceur.

De telles expériences ont été conduites à Brest et ont montrés qu'il existait une réelle attente visant à prévenir des difficultés éducatives ou sociales. La CAF est convaincue qu'il convient de développer cette initiative en zone rurale où l'isolement existe également.

La maison de l'enfance gérée par Familles Rurales s'est vite imposée comme le lieu adapté à ce projet d'Accueil Relais Parents Enfants (ARPE), notamment par l'adhésion de l'équipe d'animateur à cette idée.

Rappelons que le Conseil Municipal a soutenu cette initiative en votant le 21 mars 2011 une subvention de 1000 € à Familles Rurales dans le cadre de cet ARPE.

Le Relais Parents Assistantes Maternelles (St Renan, Lanrivoaré, Guipronvel, Tréouergat, Milizac) employant une animatrice assistante sociale de formation, la commune et Familles Rurales ont suggéré naturellement à nos partenaires du RPAM d'y associer cet agent.

Ce nouveau service pourrait donc être proposé tous les quinze jours, le lundi de 9H à 11H, à la maison de l'enfance de Milizac. Un bilan intermédiaire serait réalisé à la fin juin 2012 au sein du RPAM afin d'évaluer sa pertinence et d'adapter éventuellement les modalités.

L'intervention de l'animatrice du RPAM, en sus de ses autres missions, implique de porter son temps de travail à un temps plein.

La commune de Milizac participant à hauteur de 24 % au coût de fonctionnement du RPAM, notre participation 2012 passerait en 2012 de 3464,73 € (subvention votée au BP 2011) à 3888 €, soit une augmentation de 423,27 €.

Il vous sera proposé de confirmer votre soutien à ce projet en acceptant de revaloriser notre participation financière au RPAM afin de cofinancer le passage à temps complet de ce poste d'animatrice du RPAM.

L'évocation des difficultés rencontrées par certains jeunes parents avec leurs enfants, ici en zone rurale, surprend un conseiller. L'assemblée considère au contraire qu'il ne faut pas nier le problème et que le besoin existe. Unanimité.

11.10.03.05 PERSONNEL COMMUNAL- TABLEAU DES EMPLOIS

M. le Maire rappelle qu'il y a un an, par délibération du 30 septembre 2010, la commune avait créé un emploi permanent à temps non complet relevant du cadre d'emplois d'adjoint technique d'une durée de 6 heures hebdomadaires. Cet agent est venu renforcer le service du restaurant scolaire et la surveillance de la cour de l'école Marcel Aymé.

En parallèle à ce recrutement, la commune a négocié et obtenu, sans surcoût, que Resteco ajoute également un agent supplémentaire depuis le printemps 2010 pour participer au service de la cantine.

Ce service a donc été renforcé en 2010 de deux agents, ce qui améliore sensiblement les conditions d'accueil des élèves.

Compte tenu de l'augmentation progressive des effectifs de l'école publique, lors de la dernière rentrée, nous avons créé une 3^{ème} salle de sieste, ce qui a nécessité d'augmenter la durée quotidienne de travail d'un agent faisant fonction d'ATSEM de 5H30 à 7H10.

Il conviendrait par conséquent d'augmenter le temps de travail annualisé de cet emploi à temps non complet de 18,5/35 à 24/35 hebdomadaires à compter du 1^{er} novembre 2011.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves en maternelle, il vous sera également proposé de recruter un agent supplémentaire pour exercer la fonction d'ATSEM.

Suivant le profil de la candidate que nous recruterons, il s'agira d'un agent relevant du cadre d'emploi des ATSEM ou du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation, ce qui suppose de créer un emploi d'adjoint territorial d'animation au tableau des effectifs statutaires.

Par ailleurs et pour mémoire, il est indiqué que M. le Maire procède actuellement au recrutement par voie statutaire de deux ATSEM, les postes étant déjà inscrits au tableau des effectifs (cf délibération du 30 septembre 2010). Ces recrutements visent:

- à pallier au départ en retraite fin décembre 2011 d'une ATSEM;
- à pourvoir un autre poste d'ATSEM occupé jusqu'ici par un agent sous CAE, tout en dégageant ½ poste d'ATSEM pour l'enseignement bilingue.

Ainsi, au terme des procédures de recrutements, nous aurons bientôt 3 nouveaux agents municipaux exerçant la fonction d'ATSEM à l'école Marcel Aymé.

Il vous sera donc proposé de modifier ainsi le tableau des effectifs statutaires ou emplois permanents:

FILIERE	CADRES D'EMPLOI *	Nombre d'emplois à temps complet	Nombre d'emplois à temps non complet et quotité
ADMINISTRATIVE	Attaché territorial ou attaché principal	1	-
	Rédacteur territorial ou rédacteur principal ou rédacteur chef	1	-

	Adjoint administratif de 2 ^{ème} ou de 1 ^{ère} classe ou adjoint administratif principal de 2 ^{ème} ou de 1 ^{ère} classe	3	-
TECHNIQUE	Ingénieur territorial	1	-
	Agent de maîtrise ou agent de maîtrise principal	1	-
	Adjoint technique de 2 ^{ème} ou de 1 ^{ère} classe ou adjoint technique principal de 2 ^{ème} ou de 1 ^{ère} classe	7	un emploi à 6/35 + un emploi à 11/35 + un emploi à 24/35 + un emploi à 27/35
SANITAIRE ET SOCIALE	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} classe ou Agent Principal Spécialisé des Ecoles Maternelles de 2 ^{ème} ou de 1 ^{ère} classe +un adjoint territorial d'animation	5 ATSEM +1 adjoint d'animation	
CULTURELLE	Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} , de 1 ^{ère} classe ou hors classe	1	

Enfin et pour information, il est indiqué que M. le Maire conduit depuis 2008 une politique de réduction de l'emploi précaire en titularisant progressivement les agents non titulaires afin:

- de respecter les dispositions du Statut de la fonction publique territoriale relatives au recours aux agents non titulaires;
- de leur donner une visibilité sur leur avenir et leur carrière;
- de pouvoir ainsi construire, dans la durée, une relation de travail avec eux.

Dans cette même logique, les fonctionnaires à temps non complet (ex : agent de service à la cantine, ATSEM) voient progressivement leur temps de travail être augmenté lorsque le besoin existe. Cette démarche s'accompagne d'une évaluation individuelle assortie d'objectifs annuels.

Il est expliqué la démarche qui a été suivie pour créer ce 3^{ème} poste d'ATSEM : discussion en commission scolaire sur les effectifs, réunion technique pour vérifier le besoin, délibération du Conseil Municipal pour créer le(s) poste(s), puis recrutement par M. le Maire. Affaire adoptée à la majorité. Joseph LE JEUNE vote contre.

11.10.03.06 . DELEGATIONS AU MAIRE – COMPTE RENDU

Marchés de travaux:

Objet	Date du marché	Attributaire	Code postal attributaire	Montant (en € HT)
Aménagement de réseaux humides rues De Gaulle, La Mennais et du Léon	04/07/11	KERLEROUX	29290	474 453,50
Aire multisports (lot 1 terrassement, voirie)	11/07/11	STPA	29810	36 046,40
Aire multisports (lot 2 équipements sportifs)	11/07/11	CAMMASPORT	35380	40 697,80

Marchés de prestations de service:

Objet	Date du marché	Attributaire	Code postal attributaire	Montant (en € HT)
Restauration scolaire	10/08/11	RESTECO	35137	2,34 le repas (+ coût du service)
Nettoyage de locaux municipaux	22/08/11	ABER PROPLETE	29860	31 611,67

11.10.03.07 .MOTION POUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC POSTAL A MILIZAC

Le Directeur de La Poste de St Renan Iroise, par un courrier du 21 septembre dernier (voir courrier ci-joint), nous a fait part de ses intentions de revoir l'organisation du bureau de La Poste de Milizac en justifiant cette mesure par *"l'évolution du trafic guichet analysée depuis les 3 dernières années"* (données non jointes au courrier).

La Poste se propose de négocier une mutualisation de l'activité postale avec une autre activité, communale ou commerciale, afin de maintenir *"une forte amplitude horaire d'ouverture des guichets proche de ce que propose un bureau de Poste aujourd'hui (...)"*.

Rappelons que le bureau de poste de Milizac est actuellement ouvert du lundi au samedi de 9H à 12H (18 heures hebdomadaires).

Faute d'accord avec la commune, La Poste menace de réduire à 12H par semaine les horaires d'ouverture, en évoquant des *"normes qui sont plus proches de la quantification des besoins de la population de Milizac"*.

Approché par La Poste à ce sujet, M. le Maire avait d'emblée marqué son opposition à toute démarche conduisant à une réduction des horaires d'ouverture du bureau de poste de Milizac au moment même où l'urbanisation de la commune présente des perspectives réelles d'augmentation de l'activité postale à Milizac (ex: les zones d'activités, les lotissements ...).

Désormais, par ce courrier du 21 septembre, La Poste vient d'enclencher auprès de la commune une démarche officielle qui va forcer le Conseil Municipal à se positionner rapidement.

.....

Motion pour la défense du service public postal à Milizac

Suite au courrier de la direction de La Poste menaçant de réduire l'ouverture du bureau de poste de Milizac à 12 H hebdomadaires (contre 18 H actuellement), le Conseil Municipal manifeste son étonnement:

- notre commune est dynamique: l'augmentation constante du nombre d'habitants et le développement de plusieurs zones d'activités présentent de réelles perspectives d'augmentation de l'activité postale;
- quel message La Poste veut-elle donner aux nouveaux arrivants à Milizac ? L'objectif de La Poste est-il de se retirer du milieu rural ?
- le développement des achats par internet est de nature à augmenter l'activité au guichet alors pourquoi ne pas nous transmettre les données sur cette fréquentation au moment où La Poste prétend engager une négociation ?

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Milizac manifeste clairement son attachement au service public postal et tout particulièrement au bureau de poste de Milizac, en refusant toute atteinte à ce service de proximité.

Cette motion sera transmise à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise et aux autres communes du Pays d'Iroise.

M. le Maire veut se battre pour ce service de proximité, notamment pour les usagers qui éprouvent des difficultés à se déplacer à St Renan. Le vote de cette motion constitue un premier pas dans une contestation que nous souhaitons conduire avec d'autres collectivités puisque cette atteinte au service public répond à une orientation nationale de La Poste.

Malheureusement, les conditions sont parfois volontairement réunies pour organiser des dysfonctionnements (ex : fermetures récurrentes du bureau de poste lors d'arrêts de travail) de sorte que certaines communes finissent par se résigner. Elles admettent alors l'ouverture d'une agence postale en mairie ...

Affaire adoptée à l'unanimité.

11.10.03.08 AFFAIRES DIVERSES

Désignation des délégués communaux à la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la CCPI

La CCPI ayant obligation de créer avant le 1^{er} octobre une commission intercommunale des impôts directs, la commission des finances a proposé la désignation de:

Titulaire: Joseph LE JEUNE
Suppléante: Monique MOULIN

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21H45.

Les questions diverses qui parviendront en mairie par écrit avant 10 heures le matin, le jour du Conseil Municipal (par tout moyen de communication écrit : lettre, courriel ...), pourront faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour et figurer au procès verbal de la séance du Conseil Municipal